

Directeur de bibliothèque

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME

Le directeur de bibliothèque participe à l'aménagement du territoire en optimisant le service de la lecture sur le département grâce, d'une part à la gestion des moyens humains, financiers et matériels de la Bibliothèque départementale de prêt (B.D.P.) et, d'autre part en développant en milieu rural un réseau de bibliothèques cohérent.

Le métier

Le directeur de bibliothèque est autonome dans la mise en œuvre des orientations et priorités. Il est force de propositions notamment dans la réflexion sur l'évolution des bibliothèques à l'ère d'internet. Il travaille essentiellement en bureau, mais peut être amené à être sur le terrain dans le cadre de projets avec les élus, ainsi que d'animation et d'inauguration d'expositions. Ses horaires sont réguliers, sauf en cas d'inauguration ou de réunions avec les élus.

Les activités

- Contribuer à la définition du rôle et de la place de la BDP au sein des services et des politiques publiques du Conseil Général
- Participer à la planification du développement de bibliothèques dans le département
- Programmer, mettre en projet, et conduire l'orientation documentaire et de services
- Développer et animer des projets partenariaux
- Conduire des procédures administratives et budgétaires relatives à l'exploitation de la BDP
- Manager opérationnellement le service
- Animer et former les équipes
- Gérer les ressources humaines

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours de conservateur de bibliothèques, de bibliothécaire, d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques, ou d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.